

Edité le : 27/01/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE THORAME BASSE

04170 THORAME BASSE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE23-10847		
Identification échantillon :	LSE2301-12449-1	Analyse demandée par :	ARS DT DE HAUTE PROVENCE
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LIEU DIT LA VALETTE	Code PSV :	000001111
Localisation exacte :	Maison en dessous lavoir, abonné robinet cuisine		
Dept et commune :	4 THORAME-BASSE		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1356600000	Y :	6,5169561000
UGE :	0183 - THORAME BASSE		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	D1CL2
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE THORAME-BASSE		
	MAIRIE		
	LE VILLAGE		
	04170 THORAME-BASSE		
Nom de l'installation :	LIEU DIT LA VALETTE	Type :	UDI
		Code :	001004
Prélèvement :	Prélevé le 24/01/2023 à 12h06 Réception au laboratoire le 24/01/2023		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / LARRE Fabrice		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 24/01/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Aspect de l'eau	04D1CL2*	0	-	Analyse qualitative			
Couleur de l'eau	04D1CL2*	0	-	Analyse qualitative			
Température de l'eau	04D1CL2*	3.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité		
pH sur le terrain	04D1CL2*	8.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #	
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	04D1CL2*	238	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200	1100 #	
Chlore libre sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Chlore total sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#	
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	04D1CL2*	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#	
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000			0 #	
Escherichia coli réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000	0		#	
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#	
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #	
Caractéristiques organoleptiques									
Odeur	04D1CL2*	Néant	-	Méthode qualitative					
Saveur	04D1CL2*	Néant	-	Méthode qualitative					
Turbidité	04D1CL2*	0.40	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #	
Analyses physicochimiques									
Cations									
Ammonium	04D1CL2*	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2			0.10 #	

04D1CL2* ANALYSE (D1CL2) ROUTINE EAU DE DISTRIBUTION (ARS04-2021)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT
Ingénieur de laboratoire
